

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le

24 NOV. 2016

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIÉTÉ BOREALIS LAT FRANCE
ÉTABLISSEMENT DE LA ROCHELLE**

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
MARDI 08 NOVEMBRE 2016
PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 10 H 00**

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de l'établissement BOREALIS LAT FRANCE, situé à La Rochelle

Participants

Catherine Mallet	Préfecture – Chef du bureau des Affaires Environnementales
Karine Bourdin	Préfecture – Bureau des Affaires Environnementales
Hélène Couty	DREAL Nouvelle Aquitaine – Unité territoriale 17/79
Cécile Glemain	Ville de La Rochelle
Emmanuel Boutin	Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Manuel Lima	Borealis LAT France
Didier Judas	Borealis LAT France
Pierre Malbosc	Conseil Départemental 17
Fabien Loup	SDIS 17
Sabine Costes	DDTM 17 – Service Risques majeurs

Ordre du jour

- 1- Présentation du bilan de l'année 2015 de l'inspection des installations classées
- 2- Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant en application de l'article D125-34 du Code de l'environnement

Documents associés

Annexe I : Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de l'inspection des installations classées.

Annexe II : Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant

10 h 05 – Début de la réunion

Mme MALLET, Présidente

Ouvre la réunion.

Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY, DREAL

Indique que deux visites d'inspection ont été effectuées sur le site de la société Borealis LAT France. La première, le 9 octobre 2015 a été réalisée en collaboration avec le référent sûreté départemental. Les conclusions étant confidentielles, elles ne peuvent être présentées aux membres de la commission.

L'instruction gouvernementale du 19 mai 2016 définit les modalités de mise à disposition et de communication des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso. En application de cette instruction gouvernementale, la note de présentation du PPRT a été retirée du site internet de la DREAL. Concernant les documents relatifs à la CSS, ne sont maintenus sur internet que les arrêtés préfectoraux et les comptes-rendus et présentations non sensibles des deux dernières années.

La seconde visite de l'établissement Borealis LAT France a été réalisée le 12 avril 2016. Deux écarts et huit remarques ont été formulés. Ainsi, l'exploitant doit contacter le fournisseur pour disposer des fiches de données en français et élabore actuellement une procédure pour la mise à jour de ces fiches.

En ce qui concerne le niveau sonore en limite de propriété, l'exploitant a sollicité une modification de l'arrêté préfectoral qui a été acceptée et intégrée dans l'arrêté du 26 mai 2015.

De plus, il a bien transmis les nouveaux documents le 18 août 2015 relatif au système de gestion de la sécurité (SGS) en cours de refonte. La rédaction d'une procédure de suivi et de gestion des mesures de maîtrise des risques (MMR) est également en cours afin de l'utiliser dans la gestion des modifications. Les travaux portant sur le réseau d'équipotentialité ont bien été réalisés. L'exploitant a transmis, le 20 mai 2015, une note relative au stationnement des engins de manutention. Il a, de plus, souligné que le contrôle annuel des élingues était désormais intégré dans la fiche de vie des MMR de chaque chargeuse.

Suite aux remarques formulées, l'exploitant a adressé le nouvel acte de cautionnement dans les délais afin d'éviter une rupture des garanties financières. Il finalise actuellement le document relatif au nouvel état des stocks. La procédure portant sur le rattachement de l'état des stocks est, elle, en cours de rédaction.

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Annonce que la nouvelle procédure est mise en œuvre depuis le mois de juillet 2016.

Mme COUTY, DREAL

Indique que l'exploitant a affecté un bungalow aux équipes de première intervention. Les différentes modifications d'installations doivent faire l'objet d'une notification auprès des services de la Préfecture avant leur réalisation.

Suite aux nouvelles remarques survenues lors de la visite d'inspection du 12 avril 2016, l'exploitant doit informer les inspecteurs du devenir des boisseaux de chargement des camions lié à leur état de vétusté.

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Souligne que les boisseaux et les escaliers sont corrodés. Il a, par conséquent, été décidé de ne plus les utiliser. Pour des raisons financières, ces boisseaux pourront être supprimés et non renouvelés.

Mme COUTY, DREAL

Mentionne qu'un travail est en cours auprès du service logistique de la société afin d'imposer des témoins de serrage de roues et d'échauffement des essieux aux camions transporteurs d'engrais classés entrants sur le site. De plus, l'exploitant a indiqué que l'autonomie des batteries intégrées aux deux centrales de détection de gaz et d'incendie est estimée à quinze heures. Enfin, l'exploitant a établi une liste complète portant sur les équipements sous pression.

Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Annonce que la sécurité des bâtiments, du personnel et des riverains demeure une priorité au sein de la société BOREALIS. De fait, le taux de fréquence d'accidents est nul au sein du site de La Rochelle. Des tournées d'observation permettent d'améliorer la sécurité et ont pour objet la mise en place et le suivi d'actions correctives.

Par ailleurs, un travail sur le plan d'opérations interne (POI) a été réalisé le 5 février 2016 à travers un exercice portant sur la décomposition thermique de quinze tonnes d'engrais nitrates dans une case. Cet exercice a permis de détecter des écarts qui sont actuellement améliorés.

M. JUDAS, Société BOREALIS LAT France

Indique qu'un nouvel état du stock journalier a été élaboré et mis en place permettant ainsi de connaître, en temps réel, la nature et la quantité de produits présents sur le parc et au sein des bâtiments.

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Souligne que différentes caméras ont été installées sur le site. En vue de la sécurisation du site, une zone de réception des transporteurs a été créée, l'accès au bâtiment administratif est contrôlé, le parking des visiteurs et celui du personnel bénéficie d'une nouvelle entrée, l'accès des visiteurs à la zone de réception est désormais soumis à autorisation et le sens de circulation des poids lourds a été modifié. Par ailleurs, il est envisagé d'aménager l'accès au site afin d'éviter que les poids lourds stationnent sur la route.

M. JUDAS, Société BOREALIS LAT France

Ajoute que ce projet d'aménagement fera l'objet de discussions avec les différents services de la ville.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Remarque que les poids lourds transportant des matières dangereuses ne doivent pas stationner en dehors des zones grises et qu'il convient de respecter le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Indique, par ailleurs, que la structure ferroviaire a été remise en état compte tenu de l'augmentation du trafic, sachant que la société BOREALIS LAT France est propriétaire des voies

ferrées depuis 2010. Enfin, le sol du couloir et des accès au bâtiment d'exploitation a été remplacé.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Observe, après vérification, que le zonage défini par le PPRT permet les travaux d'aménagement de l'accès au site. Elle demande, par ailleurs, des précisions sur la plaquette PPI (plan particulier d'intervention).

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Répond que le service de communication travaille actuellement sur ce point. Des réunions devront être organisées afin de présenter le site et cette plaquette aux riverains.

Mme MALLET, Présidente

Souhaite savoir si la plaquette est commune aux deux sites.

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

Le confirme.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Précise qu'afin d'améliorer la communication envers la population, une réunion publique pourrait être organisée afin de présenter la plaquette d'informations PPI. Une date de réunion publique doit d'ores et déjà être programmée.

M. LIMA, Société BOREALIS LAT France

En convient.

Mme COUTY, DREAL

Souligne que l'arrêté d'approbation du PPI a été signé et sera diffusé prochainement.

Plus aucune question n'étant abordée, Madame MALLET lève la séance.

La Présidente



Catherine MALLET